



CLAS¹ - Accompagnement à la scolarité

Appel à Projets 2026

27 avril 2026 → 15 mai 2026

Les demandes déposées dans le cadre de cet appel à projets seront étudiées par le comité technique et de financement « CLAS » composé des membres suivants :

- La Caisse d'allocations familiales de la Haute-Vienne
- Le Conseil Départemental
- La Mutualité Sociale Agricole du Limousin
- Les services de l'État : Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale ; Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations.²
- La Ville de Limoges³

Animation départementale

Le comité départemental Clas, pour renforcer la mise en réseau et l'accompagnement des opérateurs, propose :

- Le centre ressource CLAS géré par Réseau Canopé : organise des temps de rencontres et des formations, propose une plateforme en ligne et des outils.
- Un accompagnement des porteurs de projet à leur demande ou sur proposition par les membres du comité départemental Clas. Votre interlocuteur privilégié est la chargée de conseil et de développement Parentalité de la Caf, Tamara Riollet, que vous pouvez joindre au 05 55 43 41 67.

Une cité éducative a été labellisée pour le quartier de Beaubreuil en 2022. Le label est renouvelé pour la période 2025-2027. Une stratégie est définie pour renforcer les prises en charge éducatives et sécuriser le parcours des enfants et des jeunes. Les opérateurs CLAS présents sur ce quartier sont encouragés à s'inscrire dans cette dynamique.

Contact de la coordinatrice : Mme Magne : 06 12 43 27 00 / stephanie.magne@ac-limoges.fr

¹ CLAS : Contrat local d'accompagnement à la scolarité

² DDETSPP présente pour les projets situés à Limoges

³ Pour les projets situés à Limoges

SOMMAIRE

1- Documents de cadrage du dispositif CLAS	Page 3
2- Procédure pour répondre à l'Appel à Projets	Page 4
3- Examen des dossiers	Page 4
4- Financements	Page 4
5- Suivi des projets	Page 6
6- Projets « pluriannuels »	Page 6
7- Bilan	Page 6

1- Documents de cadrage du dispositif CLAS

La charte nationale de l'accompagnement à la scolarité de 2001 : Extraits⁴

Les partenaires du CLAS s'engagent à :

- Favoriser le développement des personnalités, l'acquisition de savoirs, de savoirs-être et de savoir-faire.
- Aider les jeunes à acquérir des méthodes, des approches, susceptibles de faciliter l'accès aux savoirs.
- Elargir les centres d'intérêt des jeunes, promouvoir l'apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles, sociales et économiques de la ville ou de l'environnement proche.
- Valoriser les acquis des jeunes, renforcer leur autonomie et leur capacité de vie collective (entraide, tutorat..).
- Accompagner les parents dans le suivi de la scolarité des enfants.
- Mettre en place des projets qui respectent le principe de laïcité.
- Mettre en place une gratuité ou une participation de nature symbolique.

Référentiel national CLAS : Extraits⁵

L'accompagnement à la scolarité est pensé en partenariat avec l'école et les structures concourant à la coéducation des enfants, en lien avec les parents.

Il propose aux enfants et aux jeunes l'appui et les ressources complémentaires dont ils ont besoin pour s'épanouir et réussir à l'école et qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social.

Il crée les conditions d'une prise en compte, par les porteurs de projets, du rôle des parents dans l'éducation de leurs enfants, via notamment la facilitation et la médiation des relations avec l'école.

Le Clas ne s'adresse pas à tous les enfants, mais seulement à ceux pour lesquels un besoin a été repéré en concertation avec les établissements scolaires.

La double approche « enfants-parents » caractérise le Clas, le différenciant ainsi d'autres actions ciblées soit en direction des enfants (ex/ accompagnement scolaire, programmes de réussite éducative, accueils périscolaires) soit en direction de leurs parents (ex/ espaces parents au sein des établissements scolaires).

Prérequis pour répondre à l'appel à projets :

- Répondre à des **besoins identifiés** dans le cadre d'un diagnostic partagé sur le territoire,
- Proposer une **gratuité ou une participation symbolique** des familles,
- Respecter les **principes de neutralité** politique, philosophique et confessionnelle dans leur contenu et leur mise en œuvre ainsi que la charte de la laïcité de la branche famille.

Les projets CLAS proposés doivent répondre aux critères suivants⁶ :

- Développer de manière cumulative les quatre axes d'intervention prioritaires suivants : un axe d'intervention auprès des enfants et des jeunes ; un axe auprès et avec les parents ; un axe de concertation et de coordination avec l'école. ; un axe de concertation et de coordination avec les acteurs du territoire.
- Proposer une organisation par collectif(s) d'enfants, qui se réunissent régulièrement durant toute l'année scolaire.
- Mettre en place un encadrement adapté (nombre et profils des intervenants)

⁴ Document intégral disponible sur Caf.fr

⁵ Document intégral disponible sur Caf.fr

⁶ L'intégralité des critères et modalités de mises en œuvre sont à retrouver dans le référentiel CLAS

2- Procédure pour répondre à l'appel à projets



Date limite de dépôt : vendredi 15 mai 2026

Pour déposer vos demandes :

- 1- Compléter le fichier « projet CLAS », en pièce jointe de cette note.
- 2- Transmettez ce fichier projet à la CAF par mail : tamara.riollet@caf87.caf.fr

Si vous sollicitez la DDETSPP pour le financement du dispositif (actions sur les QPV de Limoges), vous devez déposer vos projets sur la plateforme DAUPHIN : <https://usager-dauphin.anct.gouv.fr>

Dans ce cas, le fichier « projet CLAS » doit y être ajouté en pj de la demande sur Dauphin et il est inutile de le transmettre à la CAF.

Vous retrouverez des informations et documents complémentaires à cet appel à projets sur caf.fr, espace « Professionnels » :

<https://caf.fr/professionnels/offres-et-services/caf-de-la-haute-vienne/partenaires-locaux/vous-etes-gestionnaire-de-structure/prestation-de-service-clas>

Documents disponibles sur caf.fr :

- La présente note de cadrage de l'appel à projets
- Les documents en lien avec le projet CLAS 26-27
- Les documents en lien avec le bilan CLAS 25-26
- Le référentiel CLAS
- La charte du CLAS
- Les documents supports du dispositif : tableau de fréquentation, tableau liste d'enfants, convention, attestation de non-changement.
- Une boîte à outils : textes de référence, guide d'entretien familles, outils de suivi des jeunes, fiches repères..

3- Examen des dossiers

La Caisse d'allocations familiales s'assure de l'accessibilité des dossiers déposés à l'ensemble des partenaires membres du comité technique et de financement.

Tous les dossiers seront examinés par le comité.

L'avis émis sera notifié par la Caf en qualité de pilote de l'appel à projets « CLAS ».

Il appartiendra toutefois à chacun des financeurs de notifier le montant accordé, en fonction de la procédure qui lui est propre.



4- Financements

Le soutien financier des projets CLAS requiert le principe d'un cofinancement.

Le tableau ci-après vous précise les différents financeurs et les modalités de financements.

Si votre projet est validé, vous devrez ensuite renseigner auprès de la CAF des données d'activités et des données financières sur mon compte partenaire - service AFAS, ce qui permettra le versement de la prestation de service.

Financements des projets CLAS 2026-2027

	CAF	DDETSPP	Ville de Limoges	MSA	Conseil Départemental
Contacts  	Tamara Riollet 05 55 43 41 67	Mélanie Stéphan 05 19 03 20 41 Céline Piant 05 19 03 20 42 06 31 54 50 62	Corinne Bouilhaguet 05 55 45 64 21	Evelyne Beillot 05 55 49 87 53 Marlène Bernard 05 55 49 8742	Morgane Fernandes 05 44 00 10 67 Laure Sautour Guérin 05 44 00 15 59 Marielle Chawad 05 44 00 14 68
Modalités de financement	Prestation de service ajustée à l'activité réelle. (Acompte au démarrage de l'action, solde après transmission du compte de résultat) Financement à hauteur de 32.5% du coût par collectif, avec un plafond de 2758,28€. Financements complémentaires sous forme de bonus : 329€ pour l'axe parents, 329€ pour l'axe enfants, bonus par collectif, cumulatifs.	Subvention- crédits ANCT 2000€ maximum par collectif sur les QPV de Limoges	-Collectifs entre 4 et 9 enfants : subvention de 133€ par enfant. -Collectifs à partir de 10 enfants : subvention de 1500€ par collectif (Pour être comptabilisé dans un collectif, un enfant doit avoir suivi un minimum de 10 séances durant l'année scolaire.) Acompte de 50% en début d'année scolaire, solde en fin d'année scolaire	Subvention de 100€ par enfant relevant du régime agricole au sens des prestations familiales, fréquentant le CLAS durant l'année scolaire précédente. *Informations à demander dès l'inscription. Données déclaratives fournies lors du bilan de fin d'année scolaire.	30€ par enfant inscrit et présent sur l'année scolaire précédente. Subvention limitée au montant demandé dans le BP de l'année scolaire précédente.
Réajustement	Proratisation de la PS si le nombre de semaines de mise en oeuvre < 28	Proratisation si le nombre de semaines de mise en oeuvre < 28	Pas de financements si la mise en oeuvre des collectifs est < 28 semaines ou à 56 heures annuelles.	En cas de contrôle, si erreur constatée, un remboursement sera demandé (si un enfant a été déclaré MSA alors qu'il est CAF)	

5- Suivi des projets

- Les porteurs de projets s'engagent à informer la CAF des évolutions et changements éventuels en cours de projet, ainsi que des difficultés rencontrées.
- Des visites CLAS sont organisées auprès de plusieurs partenaires chaque année.
- Le suivi de la fréquentation : un tableau de suivi a été créé afin d'avoir un regard sur la dynamique et l'assiduité des jeunes dans les différents groupes CLAS.
- La liste des enfants : les financements de la MSA se font en fonction des enfants affiliés au régime agricole, ce document permet entre autres de justifier du financement de la MSA. Les financements du Conseil Départemental prennent en compte le nombre d'enfants inscrits et présents durant l'année scolaire antérieure.
- Le conventionnement avec les écoles et les établissements scolaires : obligatoire pour les porteurs CLAS situés sur les quartiers prioritaires de la ville de Limoges. Pour le reste du territoire, ce support est à votre disposition pour consolider les partenariats.

6- Les projets « pluriannuels »

Il est proposé à certains partenaires CLAS de contractualiser sur une période pluriannuelle.

Les partenaires concernés ont été ciblés par les membres du comité départemental, et informés par la CAF de cette démarche, ainsi que de la durée de la pluriannualité et du fonctionnement associé.

Si vous n'avez pas reçu d'information spécifique de la part de la CAF, vous n'êtes pas concerné, et devez déposer votre projet en « annuel », pour la période scolaire 2026-2027.

7- Bilan 2025-2026

Pour déposer vos bilans :



Date limite de dépôt : vendredi 15 mai 2026

- 1- Compléter le fichier « bilan CLAS », en pièce jointe de cette note.
- 2- Transmettez ce fichier à la CAF, accompagné des listes d'enfants, par mail : tamara.riollet@caf87.caf.fr

Pour les partenaires qui déposent un projet 26/27 sur Dauphin (projets en QPV), le fichier « bilan CLAS » et les listes d'enfants peuvent également être ajoutés en pj de la demande sur Dauphin. Dans ce cas, inutile de les transmettre à la CAF.



Autres échéances

- 30/06 : transmission du tableau de fréquentation 25/26
- 30/09 : transmission conventions 26/27 et bilans conventions 25/26 avec les établissements scolaires.
-> Par mail : (tamara.riollet@caf87.caf.fr)
Si la DDETSPP a financé le projet, un bilan sera également attendu sur DAUPHIN à l'ouverture du téléservice.
- Courant octobre : complétude de la plateforme ESPADA (vous serez informés des dates d'ouverture par mail), qui permet de faire remonter vos données CLAS à la CNAF.

Votre contact : Tamara RIOLLET 05 55 43 41 67 - tamara.riollet@caf.fr